



Un encépagement profondément modifié

recensement agricole 2010

Entre 1979 et 2010, la superficie en vignes du Languedoc-Roussillon a reculé de 42 %, passant de 407 300 hectares en 1979 à 236 500 hectares en 2010. Cette baisse s'est accélérée au fil des années, passant de -12 % au cours de la première décennie, à -17 % sur la deuxième voire jusqu'à -21 % sur la dernière, avec des pics en 2005 et 2006.

Les superficies ont cependant connu des évolutions très contrastées selon les cépages considérés, en lien avec la politique européenne de restructuration et d'amélioration, en partie traduite dans la région par le plan RQD – Reconversion Qualitative Différée.

Les cépages traditionnels enregistrent un recul très fort tandis que les cépages aromatiques progressent rapidement.

Au bilan, le vignoble régional s'est bien diversifié : 8 cépages seulement en constituaient 85 % du vignoble en 1979, tandis qu'il en faut désormais 12 pour atteindre la même part.

Les modifications subies par l'encépagement sont visibles sur tout le territoire régional.

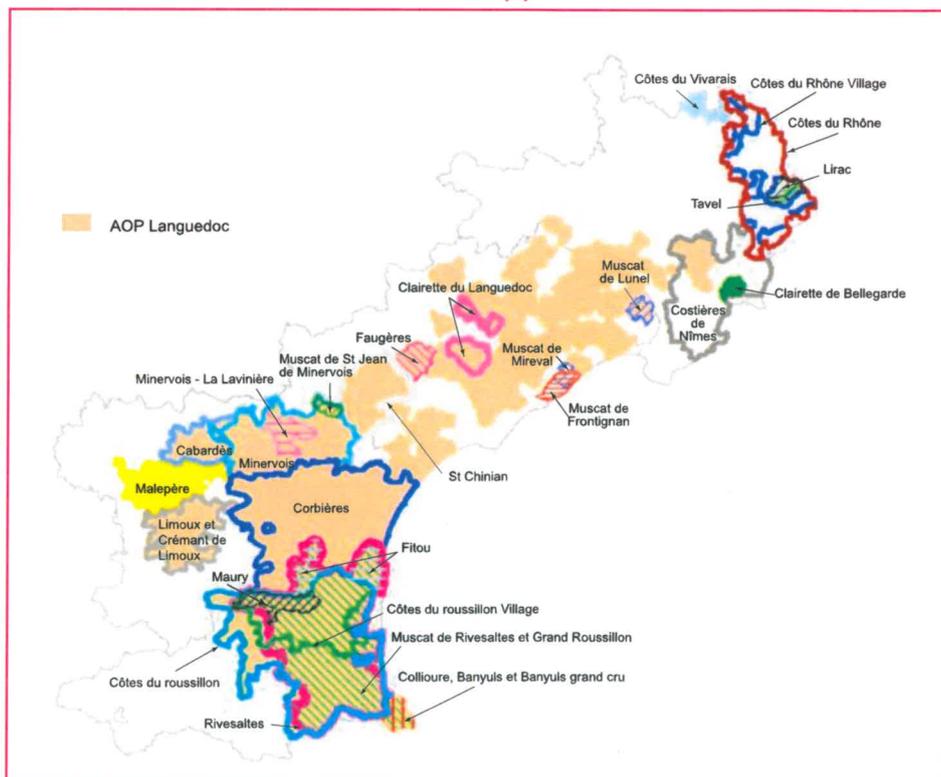
Le bilan régional fait état de 171 000 hectares de vignes perdus entre 1979 et 2010. Les plantations réalisées sur la période sont donc largement inférieures aux arrachages. Cependant, les évolutions diffèrent très sensiblement d'un cépage à l'autre. Notamment, sept cépages traditionnels ont une superficie réduite de 260 000 hectares relativement à ce qu'elle était en 1979 tandis que six cépages ont vu leur superficie croître de 104 000 hectares sur la même période.

Les cépages traditionnels en recul

Deux cépages traditionnels de la région, le Carignan et l'Aramon, ont connu des baisses spectaculaires depuis 1979 (graphe 1). Le **Carignan**, qui pesait à lui seul 43 % du vignoble régional n'en représente plus désormais que

13,5 %. Au total, ce cépage a perdu 143 000 hectares en 30 ans et ne rassemble plus que 32 000 hectares en 2010. Sur les 66 000 exploitations cultivant de la vigne en 1979, 10 000 ne disposaient que de ce cépage qui composait par ailleurs plus de 80 % du vignoble de 5 400 autres exploitations. Une grande partie des arrachages réalisés correspondraient à des disparitions de ces exploitations très spécialisées : à la forte baisse des surfaces correspond une baisse aussi nette des exploitants de Carignan. En effet, les viticulteurs cultivant exclusivement du Carignan en 1979 disposaient de très petites superficies, 127 ares à peine en moyenne, la moitié d'entre eux ayant moins de 70 ares. Aujourd'hui, il ne reste plus que 12 250 viticulteurs avec des parcelles en Carignan alors qu'ils étaient 44 700 en 1979. Cela représente néanmoins encore 62 % des exploitants cultivant de la vigne en 2010.

Les aires d'appellation



Source : INA (données du site Internet) - ©IGN - BD CARTO



Au bilan, le Carignan qui était de loin le premier cépage du vignoble régional en 1979, tant du point de vue des superficies que du nombre de viticulteurs en cultivant, reste en 2010 au premier rang du palmarès sur le critère du nombre de viticulteurs en cultivant mais recule à la troisième place sur le critère des superficies. Une hypothèse peut être envisagée expliquant le maintien de ce cépage au top 3 en 2010 : ce cépage est éligible aux signes de qualité AOP¹ et IGP² ce qui peut justifier un maintien des superficies pour les années à venir dans une optique de renouvellement de ces vignes suite à leur vieillissement. Cette hypothèse est corroborée par des plantations qui sont encore réalisées en 2010 même si c'est pour de petites surfaces au global.

Concernant l'**Aramon**, le constat de recul est encore plus marqué. Ce cépage, le deuxième en 1979 avec près de 57 500 hectares, a vu ses superficies divisées par 44 pour ne plus atteindre qu'un peu moins de 1 300 hectares en 2010. Parallèlement, le nombre d'exploitations disposant de ce cépage dans leur vignoble a été divisé par 16 et seuls 1 800 viticulteurs ont encore des

superficies en Aramon. En trente ans, ce cépage a donc quasiment disparu.

D'autres cépages subissent des retraits visibles et continus depuis 1979. Il s'agit du **Cinsaut noir**, du **Grenache blanc**, de l'**Allicante**, du **Macabeu** et du **Terret blanc**. Ces cinq derniers cépages, auxquels il faut ajouter le Carignan et l'Aramon totalisent une chute des superficies entre 1979 et 2010 de 260 000 hectares au total dans la région. Tous se caractérisent également par des baisses notables et rapides du nombre de viticulteurs en cultivant. Pourtant, certains d'entre eux sont éligibles AOP tout comme le Carignan.

Le Grenache noir : superficie globalement en hausse mais...

La superficie en Grenache noir a crû régulièrement de 1979 à 2000 pour passer de 31 500 à 43 400 hectares mais une baisse est observée sur la dernière décennie et les superficies de ce cépage sont retombées à un niveau proche de celui de 1988, à savoir 38 100 hectares. Dans le même temps, le nombre de viticulteurs disposant de ce cépage dans leur vignoble a diminué régulièrement entre 1988 et 2010. Ils étaient 18 000 en 1979, ils ne sont plus que 11 400 en 2010. Ce cépage figure désormais à la deuxième place du vignoble régional pour les surfaces et à la troisième place pour le nombre de viticulteurs. Une évolution manifeste qui se traduit par une hausse de la superficie moyenne cultivée par les viticulteurs de la région : 3,3 hectares de Grenache noir en 2010 contre 1,7 hectare en 1979. Cette tendance peut résulter de l'importance de ce cépage dans certaines aires d'appellation (Vallée du Rhône et vin doux naturel des Pyrénées-Orientales notamment). Par ailleurs ce cépage particulièrement polyvalent permet de nombreux usages (AOP et IGP notamment) et est historiquement adapté à la région.

Hausse des cépages éligibles pour les AOP et les « vins de cépage »

En 30 ans, la **Syrah**, qui était peu fréquente en 1979, est devenue le premier cépage en superficie avec un peu plus de 40 000 hectares en 2010 (graphe 2) : les surfaces ont été multipliées par 10. Il reste cependant derrière le Carignan sur le critère du nombre d'exploitations (11 700 en 2010 contre 12 250 pour le Carignan) et ne se situe donc qu'au deuxième rang sur ce plan.

Cépages traditionnels

Les cépages qualifiés de traditionnels dans cette publication sont au nombre de sept et sont les suivants : Carignan noir, Alicante, Terret blanc, Aramon, Bourboulenc blanc, Piquepoul blanc et Mauzac blanc.

Fait notable, si les superficies ont poursuivi une croissance forte entre 2000 et 2010 (+33 %), ce n'est pas le cas du nombre d'exploitations en ayant (-11 %). En effet, en 2010, il n'y a plus que 11 700 viticulteurs avec de la Syrah contre près de 13 200 en 2000. Une concentration du cépage s'est donc faite sur la dernière décennie, la surface moyenne par exploitation en Syrah étant passée de 2,3 hectares en 2000 à près de 3,5 hectares en 2010 (graphe 3).

C'est un constat proche qui peut être fait pour le **Merlot noir** : multiplication des surfaces par 12 en 30 ans pour atteindre 27 700 hectares en 2010, hausse sensible du nombre de viticulteurs pendant vingt ans puis baisse pendant la dernière décennie aboutissant à une concentration des surfaces avec une superficie moyenne de 3,2 hectares en 2010 contre 2,6 hectares en 2000. Ce cépage figure en 2010 au quatrième rang du vignoble régional tant pour le critère de la surface que pour celui du nombre d'exploitations en ayant.

De façon nettement plus atténuée, le même phénomène est observé sur le **Cabernet Sauvignon**, le **Chardonnay blanc** ainsi que dans une moindre mesure sur le **Mourvèdre** et le **Sauvignon blanc** : la croissance des superficies cultivées se poursuit entre 2000 et 2010 mais celle du nombre d'exploitations se tasse, aboutissant au total à une hausse de la surface moyenne par exploitation au cours de la dernière décennie. En revanche, l'essor connu par le **Vioignier** ne se dément pas avec un doublement des surfaces et du nombre de viticulteurs par rapport à 2000 tandis que le **Muscat blanc petits grains** est désormais totalement stable (surfaces et nombre de viticulteurs inchangés entre 2000 et 2010).

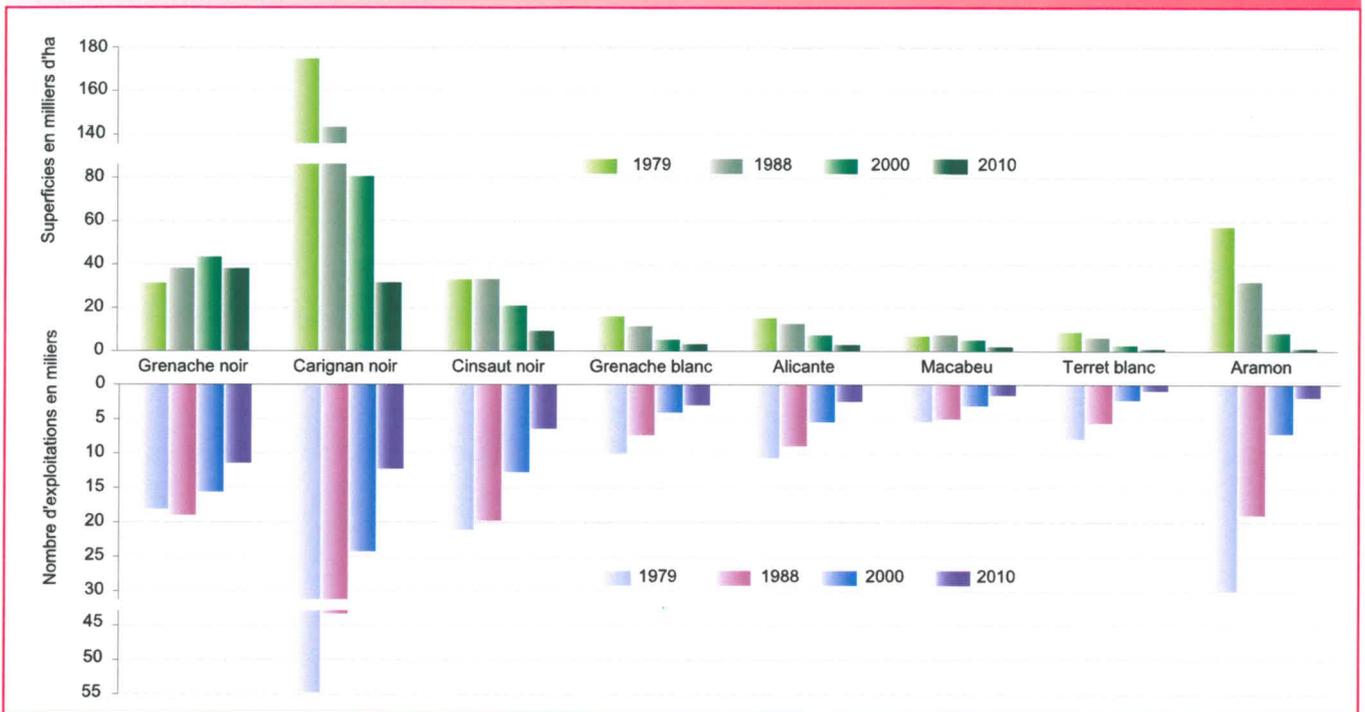
CVI (Casier Viticole Informatisé)

Le CVI est géré par la Douane. Dans le cadre de la gestion d'une exploitation viti-vinicole un certain nombre de formalités doivent être effectuées par le viticulteur auprès des services de l'administration des douanes en application de réglementations communautaires ou nationales : création ou acquisition d'une exploitation, acquisition, vente, prise à bail et fin de bail d'une parcelle, plantation nouvelle ou replantation, arrachage, plantation ou greffage, enrichissement, déclaration de récolte, déclaration de stocks, tenue de registres viti-vinicoles.

Deux bases du CVI sont utilisées par la statistique agricole : la base des déclarations de récolte et la base du parcellaire. Dans cette dernière base, exploitée pour cette publication, sont recensées toutes les parcelles en vigne avec pour chacune d'entre elles, de nombreuses informations relatives au cépage, à sa date de plantation, à la superficie...

1- AOP : Appellation d'origine protégée
2- IGP : Indication géographique protégée

Graphe 1 : disparition de l'Aramon et résistance du Carignan



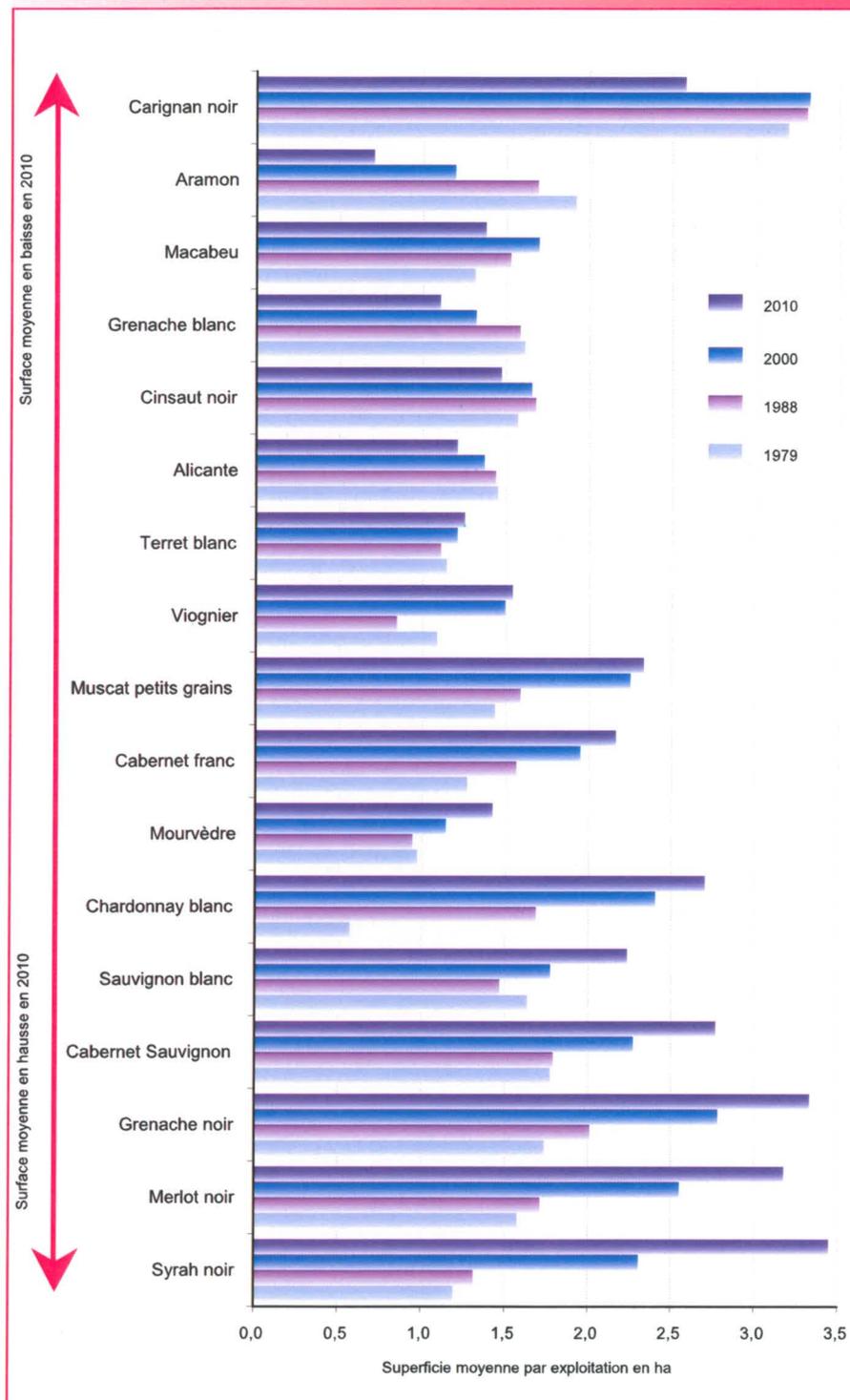
Sources : Agreste – recensements viticoles 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphe 2 : entre 2000 et 2010, concentration de la Syrah noire et du Merlot noir avec hausse des surfaces moyennes



Sources : Agreste – recensements viticoles 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphe 3 : surface moyenne en forte baisse pour le Carignan et en forte hausse pour la Syrah



Sources : Agreste – recensements viticoles 1979, 1988, 2000 et 2010

Les sources utilisées

Sauf mention spécifique, les sources utilisées sont les données des recensements viticoles 1979, 1988, 2000 et 2010.

Recensement viticole 2010

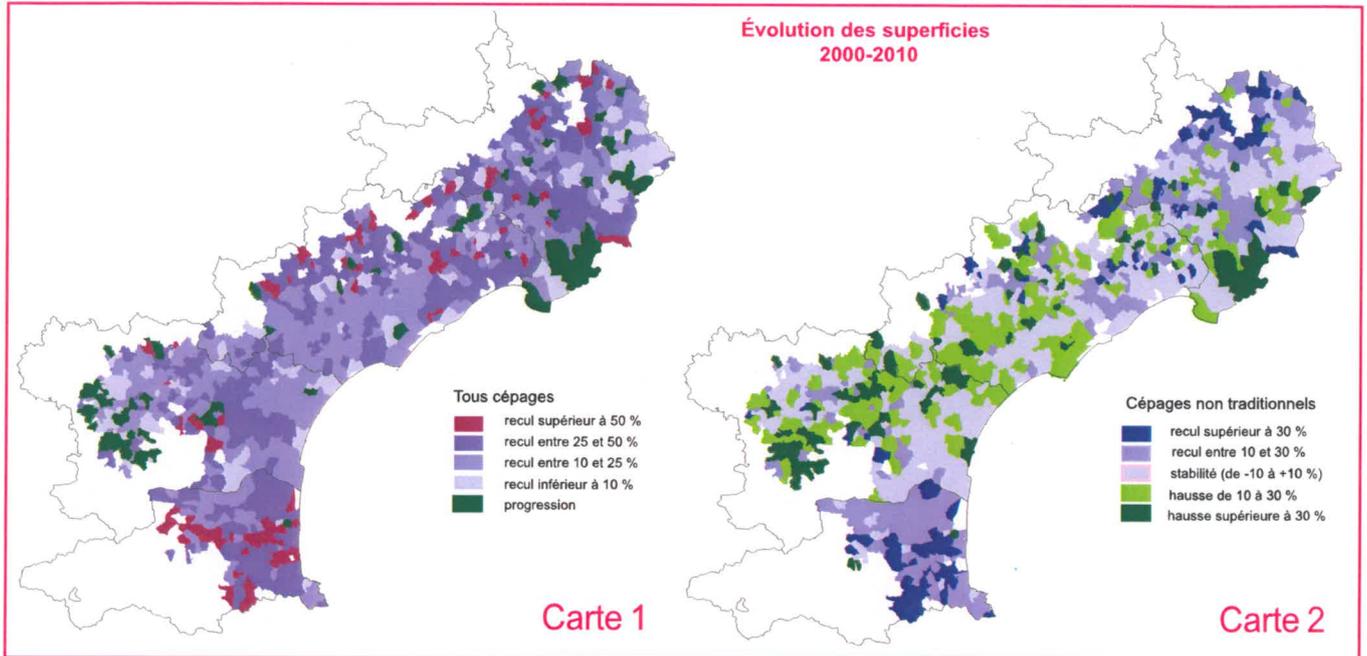
Afin d'alléger la charge statistique pour les répondants (en conformité avec le cahier européen des bonnes pratiques en matière de statistique), le recensement viticole 2010 a été réalisé selon une nouvelle méthodologie par rapport aux précédents recensements : lors du passage des enquêteurs pour le recensement agricole 2010, les identifiants EVV (entreprises viti-vinicoles) des exploitations étaient collectés afin de permettre le recours ultérieur aux données du CVI. Les données relatives à l'année 2010 sont donc le résultat du croisement des données du RA2010 avec le parcellaire du CVI de l'année 2010 : pour chaque exploitation agricole détenant de la vigne, la ventilation du vignoble par cépage et par commune est issue du parcellaire du CVI tandis que la superficie globale en vigne provient du recensement agricole. Les données chiffrées présentes dans cette publication ne correspondent donc pas aux données du CVI puisqu'un certain nombre d'unités présentes dans le CVI n'ont pas été retenues : cela correspond à des EVV inactives ou disposant de surfaces inférieures au seuil du recensement (20 ares).

Recensements viticoles 1979, 1988 et 2000

Les exploitants viticulteurs étaient questionnés sur toutes leurs parcelles en vigne, les questions portant sur le cépage, la superficie et l'âge de la vigne. Il s'agit donc exclusivement de données d'enquête.

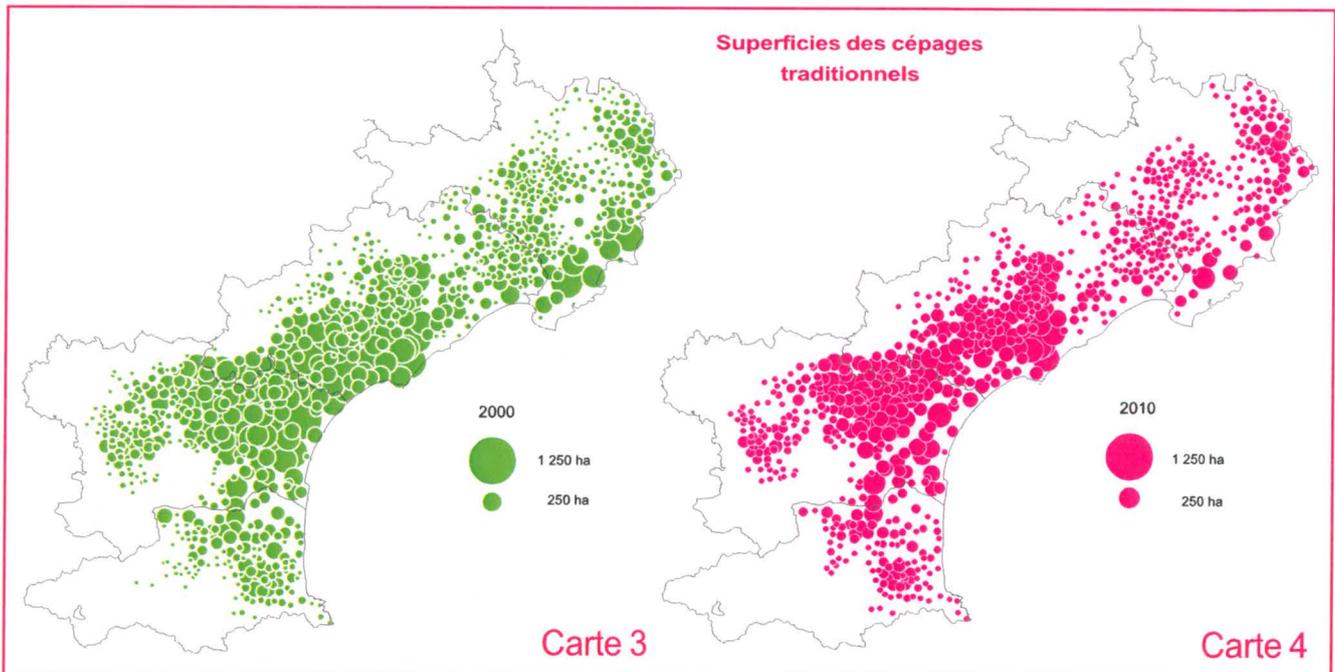
S'agissant des données relatives au rendement, elles sont calculées en rapportant la récolte totale à la superficie en production déclarée, ces deux chiffres étant pris dans la déclaration de récolte des CVI 1979, 1988, 2000 et 2010.

Les reculs de la vigne plus forts dans les Pyrénées-Orientales, y compris sur les cépages non traditionnels



Sources : Agreste - recensements viticoles 2000 et 2010 - ©IGN - BD CARTO ©

Très fort déclin des cépages traditionnels dans le Gard



Sources : Agreste - recensements viticoles 2000 et 2010 - ©IGN - BD CARTO ©

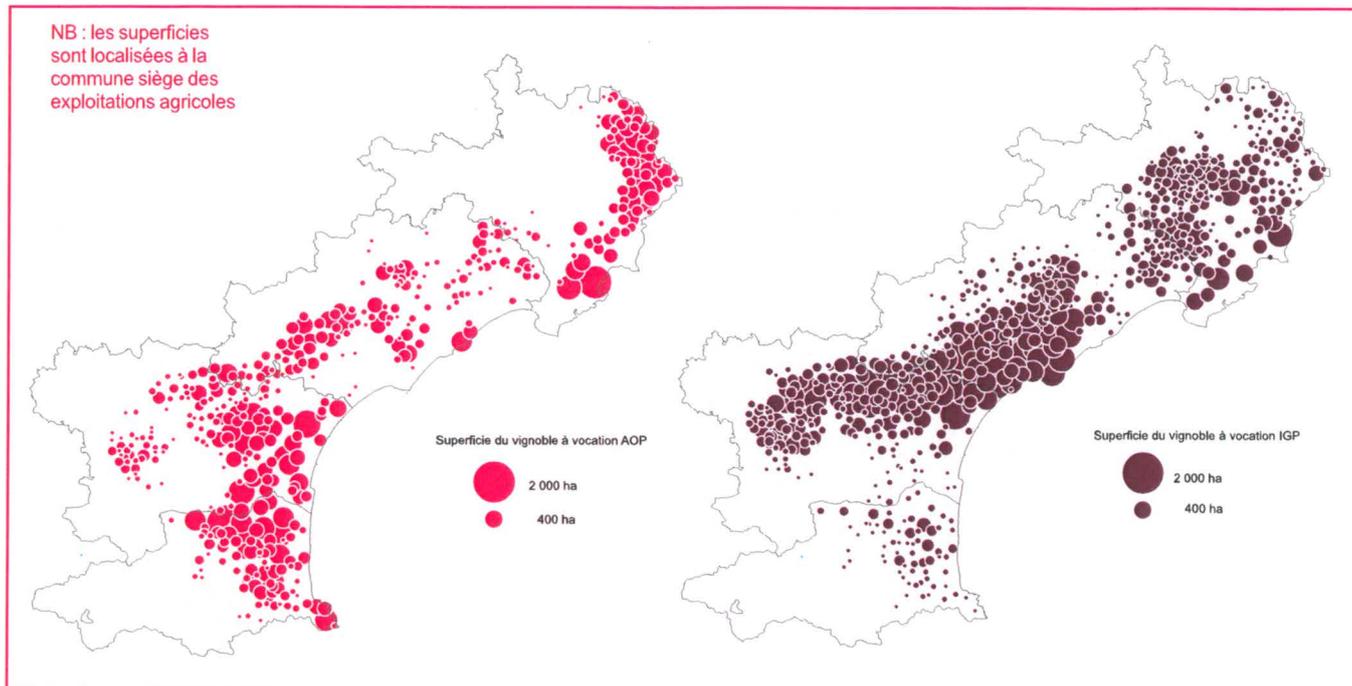
La baisse des cépages traditionnels est visible sur tout le territoire

Ce n'est que dans très peu de communes, éparses sur le territoire régional, que la superficie en vignes progresse entre 2000 et

2010 (carte 1). À ces rares exceptions près, la vigne cède du terrain partout à un rythme souvent très rapide. Cependant, et plus particulièrement loin du littoral (sauf dans le Sud gardois), le recul de la vigne résulte en fait des arrachages en cépage traditionnel puisque la superficie progresse pour les autres cépages. L'empreinte des cépages tra-

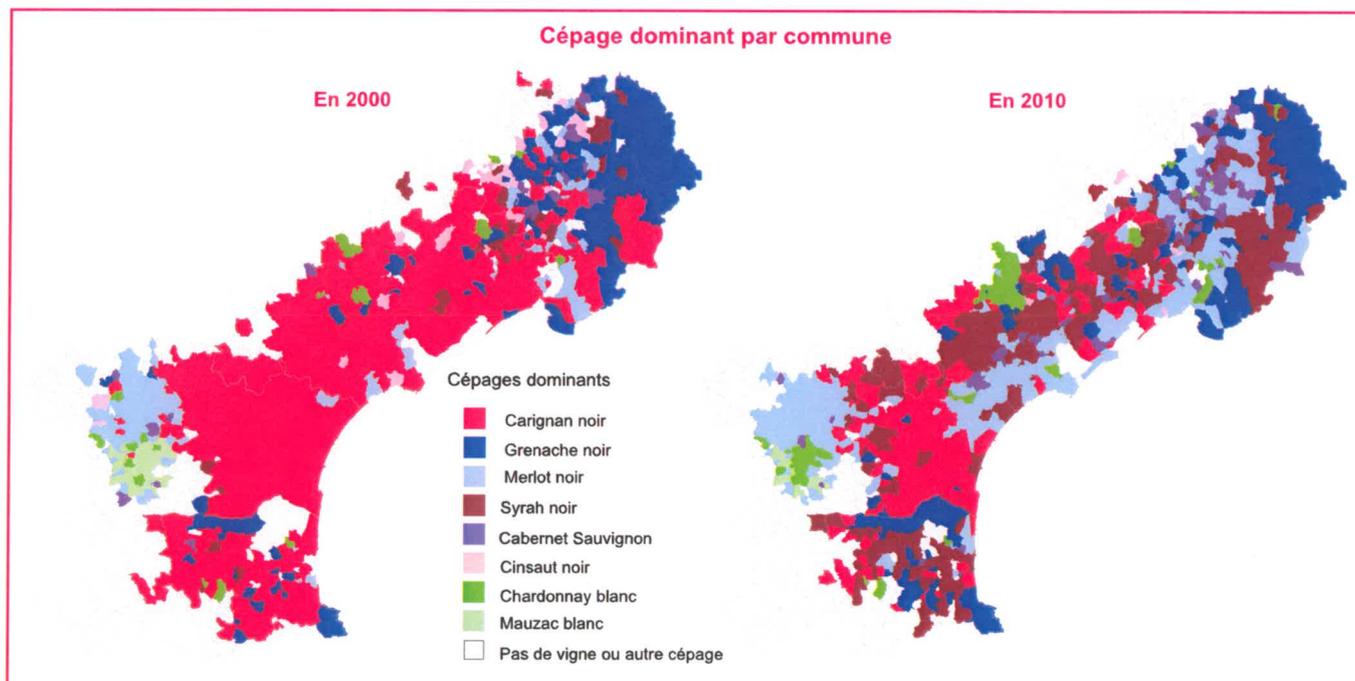
ditionnels sur le territoire régional s'est très nettement estompée entre 2000 et 2010 et ce, de façon homogène (cartes 3 et 4). Cependant, le Carignan noir reste encore très important sur certaines zones AOP (cépage éligible AOP).

Superficie du vignoble par commune en 2010



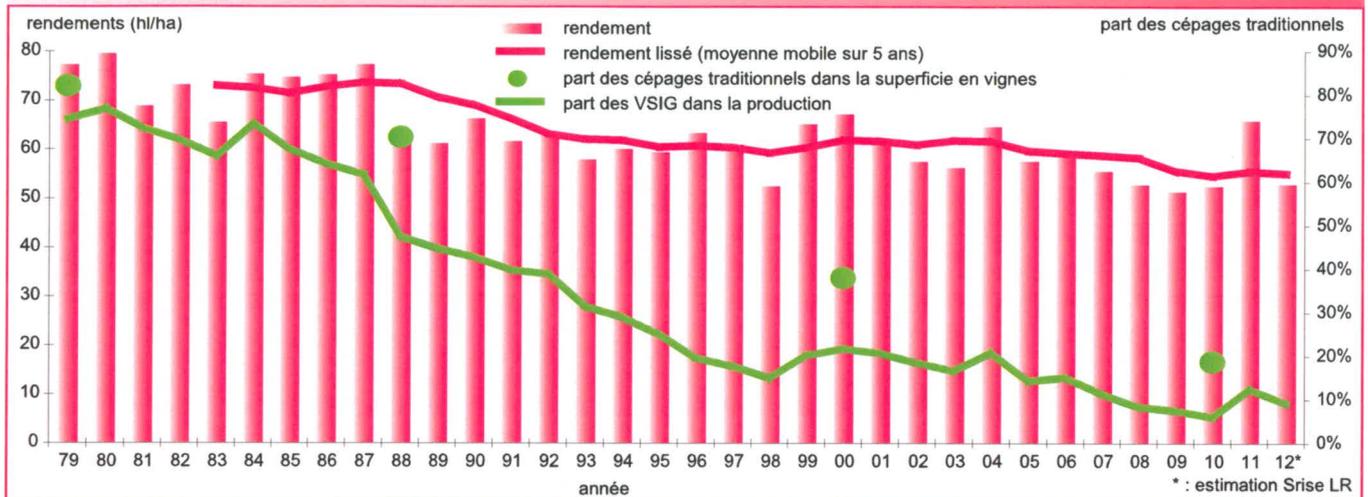
Sources : Agreste - recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO®

Diversification marquée de l'encépagement régional



Sources : Agreste - recensements viticoles 2000 et 2010 - ©IGN - BD CARTO®

Graph 4 : baisse tendancielle des rendements en lien avec les modifications de l'encépagement



Sources : Agreste - recensements viticoles 1979, 1988, 2000 et 2010 (part des cépages traditionnels) - Douane - CVI - déclaration de récolte (rendements)

Une baisse du rendement inévitable... mais limitée

Les politiques publiques et professionnelles menées pour une maîtrise des rendements et les adaptations de la production à la demande du marché (basculer de la production de vin sans indication géographique (VSIG) vers l'adoption de signes de qualité) ont conduit à des modifications de l'encépagement et aboutissent *in fine* et de façon inévitable à une baisse du rendement observé sur longue période (graph 4). Cette baisse

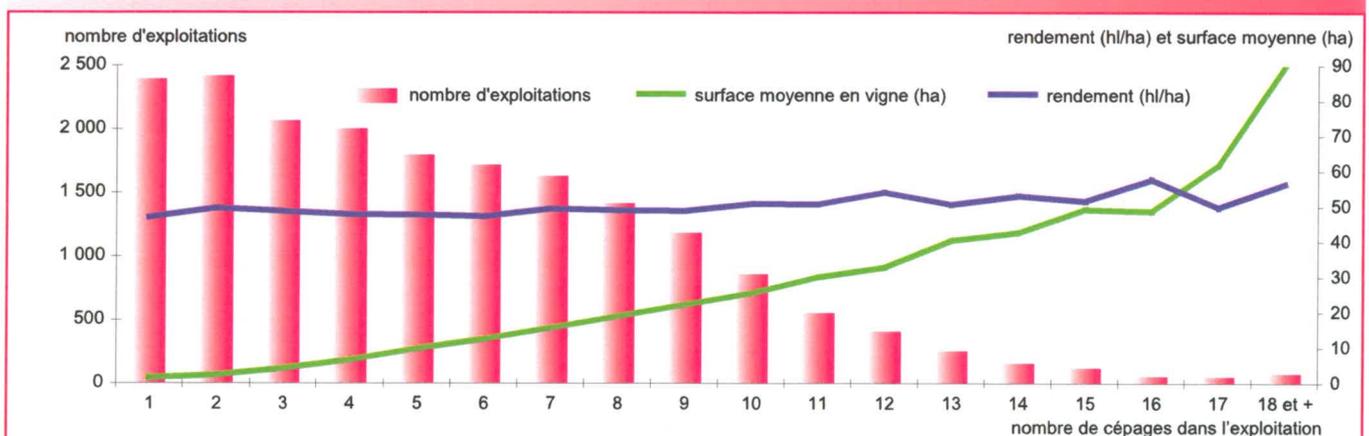
apparaît néanmoins relativement limitée puisque, avec des conditions climatiques certes très favorables, le rendement de 2011 (65,9 hl/ha) a atteint un niveau très proche de celui de 2000 (67,2 hl/ha).

Un à deux cépages par exploitation viticole en 2010, c'est le cas le plus fréquent

En 2010, un grand nombre de viticulteurs sont encore très spécialisés : 25 % d'entre

eux ont seulement un à deux cépages dans leur vignoble (graph 5). Il s'agit pour l'essentiel de petits viticulteurs, disposant en moyenne de 148 ares de vignes pour ceux qui n'ont qu'un cépage et 229 ares pour ceux qui en ont deux. La surface moyenne en vignes augmente avec le nombre de cépages, atteignant près de 62 hectares pour 17 cépages différents et près de 90 hectares au-delà. En revanche, le rendement apparaît totalement indépendant du nombre de cépages et évolue entre 47 hl/ha lorsqu'il y a un seul cépage et 57,6 hl/ha pour 16 cépages différents.

Graph 5 : en 2010, le quart des exploitations viticoles ont un vignoble constitué de seulement 1 à 2 cépages



Sources : Agreste - recensement viticole 2010 (nombre d'exploitations, surface en vigne, nombre de cépages) et Douane - CVI - déclaration de récolte (rendements)

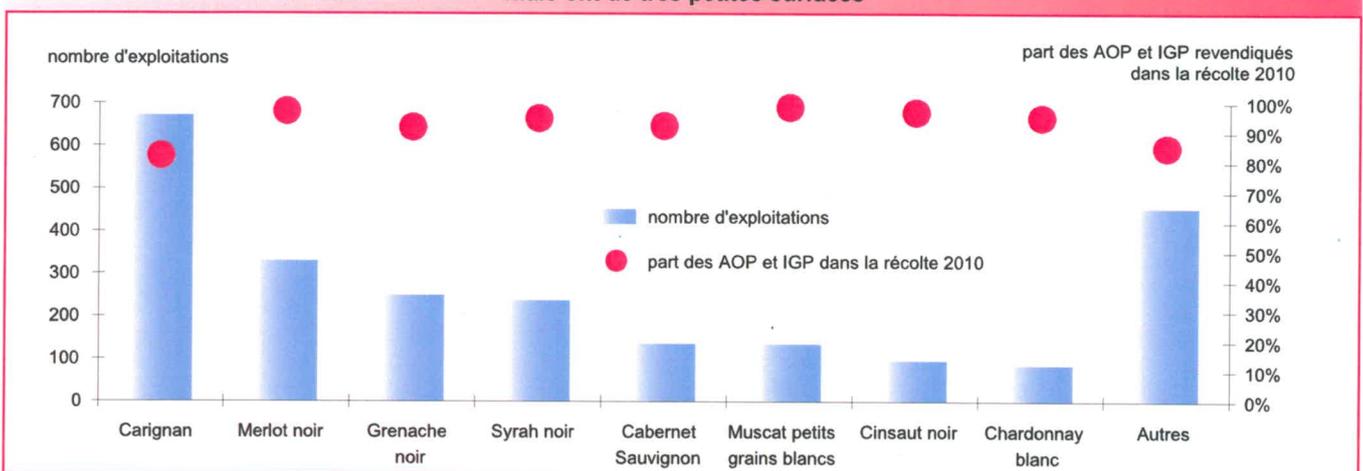
La majeure partie de la récolte des 2 400 viticulteurs ayant un vignoble mono-cépage fait l'objet d'une revendication AOP et / ou IGP (graphe 6) alors que les cahiers des charges AOP exigent un encépagement varié chez chaque viticulteur faisant une demande de revendication AOP. La revendication AOP de la récolte d'une exploi-

tation viticole mono-cépage est toutefois possible et autorisée lorsque la superficie en vigne de l'exploitation est inférieure à 1,5 ha ou, pour le Grenache noir du Roussillon*, destiné à produire du vin doux naturel (VDN). En 2010, ces exploitants mono-cépage ont produit 166 700 hectolitres au total, dont 151 800 hectolitres font

l'objet d'une demande de revendication AOP et / ou IGP. Leur part dans la production totale est donc très faible (inférieure à 1,5 %) en dépit de leur nombre important. Les cépages concernés sont principalement le Carignan qui regroupe près de 700 exploitations mono-cépages, ainsi que le Merlot, le Grenache et la Syrah noirs.

* Sous couvert du respect des autres conditions prévues dans le cahier des charges AOP.

Grphe 6 : les viticulteurs mono-cépage produisent essentiellement des vins AOP et / ou IGP mais ont de très petites surfaces



Sources : Agreste - recensement viticole 2010 (nombre d'exploitations et cépages) et Douane - CVI 2010 - déclaration de récolte (revendications)

Définition

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en package collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 Tél: 04 67 10 18 50 - Fax: 04 67 10 18 51

- Directeur de la publication : Pascal Augier
- Rédacteur en chef : Camille de Caix
- Cartographie : Camille de Caix
- Composition : Barbara Deltour
- Dépôt légal : à parution
- ISSN : 1773-60513
- © Agreste 2011

recensement
agricole
2010

